Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260708-2026_024_BC-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
séance du 07 juillet 2026

Délibération n°2026-024-BC

Date de convocation : 30 juin 2026

Membres du bureau en exercice : 10	Présents : 10	Votants : 10

Subventions aux manifestations d'intérêt communautaire 2026

L'an deux mil vingt-six, le 07 du mois de juillet à 10 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	M. PHELIPPOT Samuel M. GILET Yves-Marie Mme GUILLERM Elisabeth M. MIOSSEC Gilbert M. BODIGUEL Robert M. DUFFORT Jean-Philippe M. ABALAIN Jean-Luc M. MARCHAL Thierry M. GUEGUEN Guy
Absent(s) excusé(s)	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes encourage et soutien le développement d'animations communautaires.

Ainsi, il est proposé d'accompagner les organisateurs dans la limite d'une enveloppe budgétaire annuelle globale de 35 000 €.

Au regard des demandes formulées, la commission ad-hoc propose l'attribution des subventions suivantes :

- 2 000 € en faveur de l'association UTMA pour l'organisation de la nouvelle édition de l'Ultra-Trail des Monts d'Arrée, organisée le 2 mai 2026 ;
- 2 500 € en faveur de l'association Journées Contre l'Indifférence pour l'organisation de la nouvelle édition des JCI, du 22 au 24 mai 2026 à Lampaul-Guimiliau ;
- 1 000 € en faveur de l'association Les Amis du Musée Yan' Dargent pour l'organisation de son exposition programmée du 4 juillet au 20 septembre 2026 à Saint-Servais ;

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260708-2026_024_BC-DE

- 2 500 € en faveur du Comité des fêtes de Saint-Servais pour l'organisation de Saint-Servais en fête le 13 juin 2026 ;
- 1 500 € en faveur de Lampaul-Guimiliau VTT pour l'organisation de la Sport Breizh Junior le 18 juillet 2026.

Le Bureau communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°123-11 en date du 22 février 2017 ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-04-045 en date du 07 avril 2026 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions réunie le 26 juin 2026 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Henri Billon, Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Valide les subventions proposées ci-dessus pour au titre des manifestations d'intérêt communautaire 2026.**

- **Autorise le Président ou son représentant à procéder aux versements de ces subventions.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 08 juillet 2026.

Le Secrétaire de séance,
Robert BODIGUEL.

Le Président,
Henri BILLON.



